



**Syndicat national  
Pénitentiaire des  
Surveillant(e)s - C.E.A.**

**FLASH INFO Tableau d'avancement  
au 2<sup>ème</sup> grade de Brigadier Chef  
(Filière Expertise)**

En date du 03 janvier 2025, la Direction de l'Administration Pénitentiaire transmet une note DAP qui informe de l'ouverture du **Tableau d'Avancement au grade de Brigadier Chef pour la filière Expertise**.

Le nombre de promotions au grade de Brigadier Chef 2<sup>ème</sup> grade par la voie du TA au titre de l'année 2024 **s'élève à 147**. Peuvent être promus au 2<sup>ème</sup> grade Brigadier Chef, les Surveillants et Surveillants Brigadiers qui comptent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est arrêté, 15 ans de service effectifs dans le Corps d'Encadrement et d'Application du personnel de Surveillance à compter de la titularisation.

\*Les nominations ne seront pas soumises à mobilité.

\*Les promotions réalisées prendront effet rétroactif au 01 janvier 2024.

**Les résultats de ce TA seront publiés à compter du 24 avril 2025.**